

Violences conjugales : dépasser des préjugés tenaces

Pascale Hensgens, chargée de projets au CVFE

Article publié dans la revue ECHOS AMA, juin 2004.

La violence conjugale s'exerce dans toutes les classes sociales, toutes les cultures, toutes les religions. Elle prive nombre de femmes de leurs droits fondamentaux. L'expérience de la violence déclenche chez elles des processus de dévalorisation, de dénigrement et de culpabilisation... D'autant plus si on ne leur accorde pas de crédit...

Un problème social et de santé publique

Les études convergent pour dire que la plupart des faits de violences physiques dont les femmes sont victimes sont commis au sein des familles et que le compagnon ou l'époux est l'agresseur le plus dangereux pour la femme. Les violences domestiques sont la cause la plus fréquente de blessures non mortelles observées chez la femme. En France, 400 décès de femmes sous les coups de leur compagnon ont été recensés en 1999. En Belgique, une enquête menée par l'Université du Limbourg en 1998 révèle qu'une femme sur sept a été au moins une fois victime de violences verbales, physiques et/ou sexuelles. A Liège, depuis 2002, les faits d'appels au 101 pour violence conjugale sont relativement constants, autour de 400 par an...

Trop longtemps la violence au sein du couple a été passée sous silence car considérée comme un problème relevant uniquement de la sphère privée. Ainsi, il aura fallu attendre 1989 pour que le viol entre conjoint soit punissable par la loi belge. Peu à peu, « *la violence conjugale est reconnue comme un problème social majeur, universel et multiforme, constituant un obstacle persistant à la promotion et à l'avancement du droit des femmes* »*. En 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé franchit un pas important en reconnaissant la violence conjugale comme un problème de santé publique. Par ailleurs, toutes les politiques régionales, fédérales, européennes et internationales menées en cette matière font état d'un lien entre le statut inégal réservé aux femmes et la violence qui leur est faite...

Pourtant, encore aujourd'hui, les victimes se plaignent du manque de crédit qui leur est accordé, y compris par les professionnels, qu'ils soient intervenants psycho-médico-sociaux ou judiciaires. Les femmes hésitent encore à dévoiler, à faire constater les traumatismes, à porter plainte, à prendre part à la procédure judiciaire. Pour dépasser certains préjugés tenaces, il est indispensable de s'arrêter et d'examiner ce qui est à l'œuvre dans le comportement des victimes.

Note du gouvernement fédéral - juin 2002

De la difficulté à s'identifier comme victime

Les femmes battues ont des difficultés à s'identifier comme victimes. Pourquoi ? Parce que la violence conjugale apparaît dans le contexte d'une relation amoureuse, empreinte de l'espoir mythique du « bonheur partagé » et de la volonté de réussir une vie familiale harmonieuse.

- les agressions sont d'abord subtiles, faites par petites touches successives
- les actes plus violents ne sont pas perçus comme tels s'ils semblent involontaires, ou perpétrés sous l'emprise de la boisson ou d'autres produits
- les femmes ont tendance à considérer les épisodes de violence comme isolés les uns des autres.
- les femmes espèrent pouvoir changer l'auteur, même s'il ne le veut pas lui-même

Une fois acquise la conscience du caractère anormal de la relation, elles en arrivent la plupart du temps à envisager la rupture. Celle-ci se fait de façon « évolutive », par étapes successives faites d'allers-retours. Elles ont besoin d'aide pour assurer leur sécurité, réparer les traumatismes qui perdurent longtemps et faire valoir leurs droits.

Différents types de dépendance

Certains facteurs renforcent la tolérance des victimes aux injures et aux coups: l'enfermement, l'humiliation, la culpabilité, la peur des représailles. Mais il faut aussi tenir compte du facteur de dépendance de ces femmes à l'égard de leur partenaire. Sybille Opdebeeck, chercheuse au centre LUCAS de la KUL, met en évidence quatre types de dépendance. La plus courante est la dépendance matérielle et financière. Il y a également la dépendance affective, celle qui empêche de quitter l'être qu'on aime. « *La femme considère son partenaire comme une victime (de sa jeunesse, de son patron dominant, de sa dépendance à l'alcool...) et elle-même se considère comme son ange salvateur* ».

Les femmes maltraitées peuvent également être dépendantes symboliquement de leur partenaire. Cette dépendance est liée au sens que chacun donne à sa vie, les normes et les valeurs. « *Ainsi les femmes pour lesquelles les trois fonctions familiales (épouse, mère et ménagère) sont les seules vraiment importantes sont dépendantes symboliquement de leur partenaire* ». Enfin, la dépendance sociale est très importante surtout si le réseau social du couple est composé d'amis et de connaissances fidèles essentiellement au partenaire. Et elle se manifeste d'autant que plus que la norme sociale reste la vie en couple. « *Chaque forme de dépendance a en soi une influence certaine. Une femme matériellement dépendante retourne plus facilement qu'une femme matériellement indépendante et la même chose vaut pour la dépendance affective, symbolique et sociale. Ainsi une femme peut être amenée à penser que sa situation financière personnelle sera diminuée par la séparation, une autre que le pire c'est d'être une femme séparée, une autre encore que sa réputation souffrira plus que celle de l'homme...* ».

Ces différents types de dépendance entraînent des pertes objectives et/ou subjectives et participent au maintien de la tolérance des victimes face à une situation qui pourtant est intolérable. Et plus la tolérance sociale est grande vis-à-vis

des violences conjugales, plus les femmes hésitent à dénoncer car elles pensent que leur situation se détériorera encore.

Le cycle de la violence

La violence conjugale est décrite comme un cycle qui comporte quatre étapes :

- L'étape où les tensions se construisent à partir de frustrations. Conséquence pour la victime : la peur, l'anxiété
- L'étape d'explosion et d'agression, le passage à l'acte violent. Conséquence pour la victime : le sentiment d'outrage
- L'étape de justification de la part de l'auteur. Conséquence pour la victime : le doute
- L'étape de retour au calme, de sursis amoureux, période de rémission qui permet le maintien du couple. Conséquence pour la victime : l'espoir renaît

Le malaise des professionnels

Certaines victimes développent une ambivalence à l'égard de l'auteur-conjoint. Elles ont du mal à tenir une ligne de conduite. D'autres surmontent elles-mêmes plus ou moins rapidement cette confusion. Dans les deux cas, les effets négatifs sont bien réels. C'est très souvent l'ambivalence caractérisée d'une partie des victimes qui crée un malaise profond, engendre de la confusion et des sentiments d'impuissance dans le chef des professionnels chargés de l'aide. Ce qui n'est pas de nature à encourager leur intervention. Pourtant, le positionnement des professionnels est déterminant dans le processus de reconnaissance du caractère inacceptable et délictueux de la violence conjugale.

Et pour se positionner, il faut connaître la temporalité des violences conjugales. Savoir que les actes rapportés s'inscrivent dans un véritable processus, une escalade qui s'aggrave avec le temps.

- violence psychologique (humilier, rabaisser, dévaloriser, contrôler, dominer...)
- violence verbale (injurier, insulter, menacer...)
- violence économique (contrôler les dépenses familiales, priver de ressources, faire pression pour empêcher l'autre de travailler ou pour lui faire quitter/perdre son emploi...)
- violence physique (frapper, porter des coups, détruire des objets personnels...)
- violence sexuelle (forcer la relation sexuelle, humilier l'autre, la contraindre à des pratiques sexuelles non souhaitées...)
- homicide / suicide

Il est également nécessaire de comprendre la circularité de la violence conjugale : un processus qui s'instaure, s'intensifie, éclate et retombe selon le schéma de Léonore Walker, le cycle de la violence. C'est immédiatement après l'agression que les victimes sont en mesure de se mobiliser. Par contre, l'espoir qui est associé à la phase de rémission les amène à oublier, voire même à nier les tensions et l'acte violent. Cette période incite les victimes à maintenir la relation conjugale. Les cycles se répètent. A chaque fois qu'un cycle est bouclé, les femmes perdent de la confiance en elles. Or il leur faut du temps avant de perdre l'espoir. Lorsqu'elles se décident à demander de l'aide, elles ont aussi perdu la conscience de leur valeur, de leurs capacités.

Connaître le vécu des « femmes battues ».

Souvent, les réactions des victimes se limitent aux seules options dont elles disposent. Certaines femmes résistent, d'autres prennent la fuite, d'autres essaient de préserver la paix en accédant aux exigences de leur conjoint... Ce qui peut sembler une absence de réaction de leur part, peut en fait représenter une réaction stratégique pour sauver un mariage et protéger des enfants. Des études indiquent des facteurs constants qui amènent les femmes à fuir un rapport abusif : - quand la violence devient plus prononcée et fait comprendre que le conjoint ne va pas changer

- quand la violence fait sentir ses effets sur les enfants
- quand des personnes proches leur manifestent compréhension et soutien

Atteinte aux droits et à la citoyenneté

Les violences à l'égard des femmes, leurs effets, leur insuffisante reconnaissance altèrent la citoyenneté des femmes. Annie Guilberteaud, directrice du Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles, en France, met en évidence les diverses privations citoyennes et démocratiques qu'engendrent les violences conjugales et familiales. *« Les femmes sont privées de liberté dans leurs capacités de faire, de dire, d'agir, de se mouvoir. La violence effective ou potentielle contient les femmes dans un certain nombre d'attendus, de stéréotypes, d'espaces... Les femmes victimes sont également privées d'accès à l'égalité. Le déni fréquent des violences par les professionnels et la société ne permet pas toujours un traitement juridique, social des crimes et délits sexistes au même titre que tout autre crime ou délit. Enfin, les femmes sont privées de solidarité, mises à l'écart par l'entourage, la famille, la société par incompréhension de ce qu'elles vivent, par surprotection parfois, ou au nom du vieux principe qu'on ne se préoccupe pas de la vie privée des gens... La violence plonge dans l'indicible, plonge dans une forme d'exil ».*

Attitudes professionnelles aidantes

Philippe D'Hauwe, médecin généraliste, sensibilisé et formé à la prise en compte des violences conjugales *, avoue avoir découvert que cette problématique était bien plus présente qu'il ne le croyait. *« Bien trop de dépressions, de maladies fonctionnelles, de consommations abusives d'alcool ou de psychotropes peuvent être sous-tendues par des violences conjugales. Je me suis mis aussi à être plus attentif aux enfants en souffrance : troubles du sommeil, décrochage scolaire, troubles alimentaires... Autant de signes d'appel qui m'ont fait prendre conscience d'une certaine réalité... »*

Ce professionnel de la santé insiste sur la difficulté, d'une part d'accepter la réalité et, d'autre part, de la prendre en charge. *« Si déjà nous acceptons que la réalité de la violence puisse se présenter à nous et si s'installe en nous une conscience effective de la gravité réelle ou potentielle de ces situations, une part du chemin, et non la moindre, est déjà parcourue. Notre manière d'écouter et d'agir ou de ne pas agir sera guidée par notre propre histoire, par notre conception du couple, de la famille... Parce que nous sommes, en actes et en pensées. Il est donc essentiel de prendre*

conscience de cela et de prendre distance par rapport à nos propres affects. Si la situation nous semble ingérable, il vaudra mieux passer la main, orienter vers un relais extérieur... C'est aussi une compétence du praticien ».

Projet médecin CVFE-SSMG-IGL soutenu par les Affaires sociales de la Région wallonne

Les enfants victimes et/ou témoins de la violence

Les enfants ne sont jamais épargnés par la violence conjugale. Ils sont non seulement exposés physiquement lors de l'agression de leur mère, mais entendent, observent et ressentent le climat de tension, de peur, d'incertitude qui règne au sein de la famille. Les enfants en bas âge vivent la violence dans leur corps, et toujours en lien avec l'état psychique de leur mère : retard de croissance, de langage, de développement psychomoteur, infections ORL fréquentes, troubles digestifs et problèmes psychosomatiques divers. Aider la mère et l'enfant à mettre en mots la violence subie, comme celle qui parfois se vit entre eux, est essentielle. Les plus grands (jusqu'à dix huit ans dans les refuges) sont partagés entre la peur, la violence, la colère, l'impuissance, la tristesse et la solitude. Souvent, ils se sentent responsables de la violence familiale et culpabilisent face à leur impuissance à arrêter les conflits, à empêcher la séparation. Ils contrôlent mal leur agressivité et l'expriment souvent comme seule façon d'exister. Ils éprouvent des difficultés scolaires, tout autant que des problèmes à vivre en groupe. Ils présentent parfois d'importantes carences affectives ainsi qu'un manque de confiance en eux et en l'adulte.

Entendre ce que les victimes réclament

L'emprisonnement du conjoint-auteur est loin d'être la première préoccupation des femmes victimes car il constitue une sanction pour toute la famille et n'est pas sans conséquence au plan économique (suppression des ressources de la famille) et relationnel (éclatement des liens, culpabilité des enfants...) Ce que les victimes attendent, c'est :

- la reconnaissance par l'auteur-conjoint des actes qu'il a posés
- la conscience par lui du caractère inacceptable de ses agissements
- la reconnaissance du statut de victime de violence conjugale par la société
- la sécurité et la protection pour elles-mêmes et pour leurs enfants

Ces attentes soulèvent directement la question du rapport à la Loi. Celle-ci doit permettre de sortir de l'ambiguïté : elle reconnaît les victimes dans leur altérité et désigne les coupables dans leur responsabilité.

Insatisfactions face à la Justice

Les femmes victimes de violence conjugale sont insatisfaites de la prise en compte du problème par les Institutions, du traitement qui est réservé aux victimes et du (non)traitement réservé aux auteurs. Cette insatisfaction se traduit globalement par une attitude défensive par rapport à la Justice. Elles ont l'impression que « ça ne sert à rien ».

Ainsi les victimes de violence conjugale déplorent le manque de « rappel à l'ordre » de l'auteur par ceux chargés de faire appliquer la loi, policiers, parquets, magistrats ainsi que le classement sans suite de la plupart des plaintes par les parquets. Face à l'arsenal juridique existant, ces femmes constatent la non-application de la loi de 1997 qui stipule que la violence au sein du couple est punissable. Cela se manifeste par le maintien systématique des auteurs au domicile conjugal alors que les victimes attendent des mesures protectionnelles d'office dès que l'infraction est constatée. Elles relèvent également la méconnaissance par les juristes de la loi de 2002 à savoir l'attribution du logement familial au conjoint ou au cohabitant légal victime d'actes de violences physiques de son partenaire. Les victimes éprouvent un sentiment de non reconnaissance de leur « histoire de violence » et un sentiment d'injustice devant les jugements prononcés. Car, si des poursuites sont exercées, elles concernent des faits isolés dans le temps, avec en plus une grande déperdition entre le nombre de faits réels et le nombre de faits portés à la connaissance des autorités judiciaires.

En matière judiciaire comme sur le plan de la sensibilisation, de la formation, de la prévention et de l'accueil, les changements possibles reposent sur une meilleure concertation entre tous les professionnels. C'est ce à quoi va s'atteler le nouveau Plan d'Action National 2004-2006 contre la violence envers les femmes.

Au Refuge de Liège

En 2003, le Refuge pour femmes battues du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion a accueilli 148 femmes et 126 enfants. 140 séjours ont été refusés par manque de place. 450 femmes ont fréquenté les permanences sociales et 140 la consultation juridique.

Le Collectif privilégie la dynamique de groupe... En groupe, se dire, c'est se voir et s'entendre, c'est être solidaire, c'est se forger une identité collective, c'est déconstruire les stéréotypes et les modèles sociaux, c'est faire valoir ses droits, c'est se positionner... C'est agir.